



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 39 DU 11 JUIN 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique* PUBLICATION

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 11 juin 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 11 juin 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le chef de service

signé Danielle BLANDEL

# SOMMAIRE

## I - ARRETES

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS.....	5
- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé et Mme Brigitte DENECHERE, Cadre Supérieur de Santé à l'Institut de Formation des Cadres de Santé.....	5
- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Ecole de Puériculture et Mme Béatrice PASQUET, Cadre de Santé de l'Ecole de Puériculture.....	6

## II – DIVERS

# **I - ARRETES**

DECISION N° 2010 - 81

- Délégation de signature en faveur de **M. Pascal ASCENCIO**, Directeur par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé et **Mme Brigitte DENECHERE**, Cadre Supérieur de Santé à l'Institut de Formation des Cadres de Santé

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur de M. Bernard LENFANT,

LE DIRECTEUR GENERAL  
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

**ARTICLE 1 -**

La décision n° 2006-49 portant délégation de signature en faveur de Mme LUSSON Monique est abrogée à compter du 6 avril 2010.

**ARTICLE 2 -**

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

- **M. Pascal ASCENCIO**, Directeur par intérim de l'Institut de Formation des Cadres de Santé,  
- Et **Mme Brigitte DENECHERE**, Cadre Supérieur de Santé de l'Institut de Formation des Cadres de Santé,  
en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Institut de Formation des Cadres de Santé.

**ARTICLE 3 -**

La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines,  
**"Signé"**

Bernard LENFANT

Le Directeur Général,  
**"Signé"**

Yvonnick MORICE

Le Directeur par intérim,  
**"Signé"**

Pascal ASCENCIO

Le Cadre Supérieur de Santé,  
**"Signé"**

Brigitte DENECHERE

**Destinataires :**

- B. LENFANT
- P. ASCENCIO
- B. DENECHERE
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

DECISION N° 2010 - 82

- Délégation de signature en faveur de M. Pascal ASCENCIO, Directeur par intérim de l'Ecole de Puériculture et **Mme Béatrice PASQUET**, Cadre de Santé de l'Ecole de Puériculture

VU l'article L 6143.7 du Code de la Santé Publique,

VU les articles D.6143-33 à D. 6143-36 du Code de la Santé Publique, tels qu'issus des décrets n° 2000-1220 du 13 décembre 2000 et n°2005-840 du 20 juillet 2005,

VU la décision n° 2005-02 portant délégation de signature en faveur M. Bernard LENFANT,

VU la décision n° 2006-51 désignant Mme Monique LUSSON Directrice par intérim de l'Ecole de Puériculture,

LE DIRECTEUR GENERAL  
du Centre Hospitalier Universitaire d'Angers

DECIDE

**ARTICLE 1** – La décision n° 2006-53 portant délégation de signature en faveur de Mme LUSSON est abrogée à compter du 6 avril 2010.

**ARTICLE 2** - Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines, la délégation de signature accordée à M. Bernard LENFANT est étendue à :

- **M. Pascal ASCENCIO**, Directeur par intérim de l'Ecole de Puériculture  
- et **Mme Béatrice PASQUET**, Cadre de Santé de l'Ecole de Puériculture,  
en ce qui concerne la **signature des conventions de stage** relatives à la formation des étudiant(e)s de l'Ecole de Puériculture.

**ARTICLE 3** - La présente délégation cessera de produire ses effets en cas de mutation ou cessation de fonction de l'intéressée.

Le Directeur des Ressources Humaines,  
**"Signé"**

Bernard LENFANT

Le Directeur Général,  
**"Signé"**

Yvonnick MORICE

Le Directeur par intérim,  
**"Signé"**

Pascal ASCENCIO

Le Cadre de Santé  
**"Signé"**

Béatrice PASQUET

**Destinataires :**

- B. LENFANT
- M. ASCENCIO
- Mme PASQUET
- Trésorerie
- Direction Générale
- Préfecture (recueil des actes administratifs)

## **II – DIVERS**